



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/08/2025

N°826

Lancement du programme Adapt Bâti Confort, financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Dans un contexte de fortes chaleurs et d'un été marqué par plusieurs vagues de canicules, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, qui a présenté en mars dernier le Plan national d'adaptation au changement climatique, et **Marc Ferracci**, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, annoncent un nouveau soutien aux solutions de rafraîchissement des bâtiments avec la création du programme « Adapt-Bati-Confort ». Ce nouveau programme, qui pourra soutenir jusqu'à 9 millions d'euros de projets (soit 1,13 TWh_{cumac}), sera financé par les certificats d'économie d'énergie.

L'arrêté de création du programme a été publié le 5 août 2025 au Journal Officiel et est entré en vigueur le vendredi 8 août 2025 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052053837>

Prévu dans le Plan national d'adaptation au changement climatique, ce nouveau programme est un moyen d'adapter les bâtiments, de dynamiser le marché et de soutenir la filière des solutions françaises de rafraîchissement à faible impact environnemental.

Ce dispositif sera porté sur le terrain par deux opérateurs essentiels de l'État, l'ADEME et le CEREMA, ainsi que par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Il aura trois objectifs principaux :

- Faire émerger 50 opérations d'adaptation de bâtiments existants, mettant en œuvre des solutions passives ou des équipements de rafraîchissement efficaces, levant les contraintes d'installation et d'exploitation ;
- Suivre, évaluer ces projets dans la durée avec une méthode robuste et multicritères permettant d'identifier les gains de confort, les économies d'énergie, les réductions des émissions carbone ou encore le coût ;
- Animer, sensibiliser et former largement jusqu'à 500 collectivités, 3 000 acteurs du bâtiment, de l'immobilier et de l'aménagement, 300 prescripteurs (architectes, bureaux d'études, etc.), et capitaliser et communiquer largement toutes les informations et enseignements vers le grand public, les élus, la presse en utilisant les réseaux sociaux et le site « [Plus Fraîche Ma ville](#) » notamment.

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, a déclaré : « *Alors que les vagues de chaleur sont cinq fois plus fréquentes depuis 2000 qu'avant 1989, la nécessité d'adapter nos modes de vie est de plus en plus pressante. Au cœur du Plan national d'adaptation au changement climatique que j'ai présenté en mars dernier, l'adaptation des bâtiments nous permettra d'apporter du confort et de la sérénité aux Françaises et aux Français, et surtout de protéger les plus fragiles d'entre eux. Le programme annoncé ce jour est une nouvelle déclinaison opérationnelle de cette politique que je porte et permettra de soutenir les innovations permettant de baisser la température dans les bâtiments en période de canicule.* »

Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, a déclaré : « *Le programme CEE Adapt Bâti Confort permettra de développer puis de massifier des solutions industrielles innovantes permettant de rafraîchir les bâtiments tout en limitant la consommation d'énergie. L'industrie se met au service des citoyens pour mieux nous adapter au changement climatique.* »

À propos des CEE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé en 2005, constitue l'un des principaux instruments de la politique française de maîtrise de la demande énergétique. L'article L. 221-7 du Code de l'énergie prévoit que des programmes d'information, de formation ou d'innovation favorisant les économies d'énergie peuvent donner lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie. Les fonds versés pour le financement de chaque programme CEE proviennent d'obligés qui peuvent demander en contrepartie des certificats d'économies d'énergie, délivrés par le ministère.